



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE CHARTRES

Année scolaire 2022/2023

TARIFICATION

TARIFICATION

	CHARTRAINS MOINS DE 18 ANS & ETUDIANTS** :	CHARTRAINS PLUS DE 18 ANS :	AGGLOMERATION MOINS DE 18 ANS & ETUDIANTS** :	AGGLOMERATION PLUS DE 18 ANS :	HORS AGGLO MOINS DE 18 ANS & ETUDIANTS** :	HORS AGGLO PLUS DE 18 ANS :
FRAIS DE DOSSIER PAR ELEVE :	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
EVEIL / INITIATION :	79 €/AN	-----	121 €/AN	-----	133 €/AN	-----
CURSUS : DECOUVERTE / MUSIQUE / DANSE	188 € à 282 € *	290 à 435 € *	425 €/AN	606 €/AN	467 €/AN	666 €/AN
SECOND CURSUS :	191 € à 285 € *	306 à 459 € *	447 €/AN	657 €/AN	492 €/AN	723 €/AN
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE :	79 €/AN	104 €/AN	121 €/AN	147 €/ AN	130 €/ AN	164 €/ AN

* Un calcul de quotient familial s'adresse aux familles Chartraines ayant des enfants en cursus traditionnel ou en classe à horaires aménagés et aux familles non Chartraines ayant des enfants en classe à horaires aménagés. Le tarif appliqué, en fonction du quotient, sera compris selon les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus. Pour en bénéficier, les familles doivent fournir au secrétariat du Conservatoire, une copie de l'avis d'imposition (2021, sur les revenus 2020) ainsi qu'un récapitulatif des prestations familiales (2021) détaillé de janvier à décembre avec le dossier de d'inscription / réinscription. Sans ces justificatifs aucune réclamation ne pourra être acceptée et les familles seront facturées au tarif le plus haut.

** Les étudiants peuvent bénéficier du tarif moins de 18 ans uniquement sur remise de la carte d'étudiant au secrétariat du CRD avant le 12 octobre. Passée cette date aucune réclamation ne pourra être acceptée.

A noter : Les cursus sont facturés en 3 fois ainsi que les locations d'instruments. En cas de démission en cours d'année, l'intégralité des droits de scolarité reste due.

Les familles facturées au tarif chartrain et ayant trois enfants et plus, bénéficient d'une réduction de 10 % sur l'ensemble des frais de scolarité, hors frais de dossier, disciplines collectives et locations d'instruments. Afin que le Conservatoire puisse appliquer cette réduction, les familles doivent fournir au secrétariat du Conservatoire une copie de l'avis d'imposition (2019, sur les revenus 2018) lors de la remise du dossier d'inscription / réinscription. Sans ce justificatif aucune réclamation ne pourra être acceptée.

LOCATION D'INSTRUMENT* :	1 ^{ère} année :	2 ^{ème} année :	3 ^{ème} année :	4 ^{ème} année :
CHARTRAINS / CHAM	66 € / AN	86 € / AN	130 € / AN	266 € / AN
NON CHARTRAINS	120 € / AN	156 € / AN	233 € / AN	465 € / AN

* Dans la limite du parc disponible. Assurance individuelle obligatoire.